

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 23 septembre 2023

Nombre de délégués titulaires en exercice : 17

Présents : 10

Pouvoirs : 0

Nombre de votants : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation : 20 septembre 2023 (en urgence)

Désignation du secrétaire de séance : Madame Jocelyne ABONDANCE

Le vingt-trois septembre deux mille vingt trois, à dix heures, le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes des Avanchers, en session **extraordinaire**, sous la présidence de Monsieur Fabrice Pannekoucke.

Présents :

Mesdames Jocelyne ABONDANCE, Fabienne BLANC-TAILLEUR,
Messieurs Fabrice PANNEKOUCKE, Didier FAVRE, François DUNAND, Claude JAY,
Jean-Yves PACHOD, André POINTET, Vincent ROLLAND, Guillaume VILLIBORD

Absents ou excusés :

Madame Cécile UTILLE-GRAND,
Messieurs Yannick AMET, Guillaume DESRUES, Patrick MARTIN, Thierry MONIN, Lucien SPIGARELLI, Raphaël THEVENON,

DELIBERATION N° BS 2023-09-08

Objet : GEMAPI : signature d'un marché subséquent de travaux pour la remise en état de la plage de dépôt du torrent de la Gruvaz à Cevins

Monsieur le vice-président expose :

Suite à un épisode de lave torrentielle sur le torrent de la Gruvaz à Cevins survenu le 27 août 2023, la plage de dépôt du système d'endiguement que nous avons en gestion s'est intégralement remplie et n'assure plus actuellement son rôle de protection contre les inondations.

Les habitants à proximité de l'ouvrage sont donc exposés à la moindre crue du torrent, tant que l'ouvrage n'est pas remis en état par un curage des matériaux.

Les services ont lancé rapidement une consultation dans le cadre d'un marché subséquent, afin de retenir une entreprise pour la remise en état de cette plage de dépôt dans les plus brefs délais. Les offres sont parvenues le 15 septembre.

Les entreprises ayant fait une offre sont disponibles pour débiter les travaux dans le courant de la semaine prochaine.

Suite à la négociation financière lancée le 19 septembre, l'entreprise retenue est le groupement SIBILLE TP / MARTOIA pour un montant de 131 010 € HT soit 157 212 € TTC.

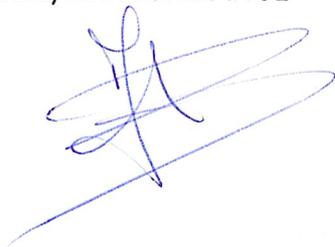
Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical décide à l'unanimité :

- De valider le marché subséquent de travaux de remise en état de la plage de dépôt du torrent de la Gruvaz à Cevins ;
- D'autoriser le Président à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La secrétaire de séance
Jocelyne ABONDANCE



Le président
Fabrice PANNEKOUCKE



The stamp is circular with a blue border. Inside the border, the text 'Assemblée du Pays de Tarentaise-Vanoise' is written in a circular path. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a seated figure holding a staff, with a sunburst above. Below the emblem, the words 'TARENTAISE-VANOISE' are visible.